

**Contrats Départementaux-Proposition de financement
et d'approbation du projet de convention partenariale
pour l'extension de la Maison de services au public du
Kochersberg**

CP/2019/353

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A330 - Délégation territoriale ouest

Résumé :

Le projet d'extension de la Maison de services au public du Kochersberg co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public" et "Développer l'attractivité du territoire auprès des 15-25 ans".

Il a pour ambition de renforcer la centralité de la Maison de services au public en développant davantage les services à la population de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et en l'ouvrant à de nouveaux usages.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet d'extension de la Maison des Services au Public de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland, et d'approuver les termes de la convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, la Commune de Truchtersheim, ainsi que d'approuver les termes de le projet de la convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer ces conventions.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland (porteur du projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain d'action ouest le 1^{er} février 2018.

La Commune de Truchtersheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain d'action ouest le 8 janvier 2018.

1) PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE L'AMBITION DU PROJET

La Commune de Truchtersheim, bourg-centre de 4 000 habitants, bénéficie et assure une position centrale sur le territoire du Kochersberg. Elle est le siège de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland qui regroupe 33 villages et 25 000 habitants.

La Maison de services au public (MSAP) du Kochersberg a ouvert ses portes le 5 septembre 2011 dans une aile du Trèfle qui se situe à l'entrée nord de Truchtersheim. Le Trèfle regroupe les services de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, de la mairie de Truchtersheim, les services sociaux du Département du Bas-Rhin (UTAMS) et une antenne décentralisée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

Depuis le 8 avril 2016, le Trèfle a été labellisé par l'Etat comme « Maison de services au public » attestant de la pertinence des nombreux services proposés mais aussi de la qualité de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches.

En effet, la MASP du Kochersberg offre actuellement un large panel de services au public : en effet, s'y trouvent Pole Emploi, la CAF, la Poste, Alsace Alzheimer, Caritas, le Barreau de Strasbourg pour des permanences juridiques, le CAUE, la CCI, la CMA, CRESUS, l'EPSAN, la ligue contre le cancer, l'UNAFAM, etc.

Elle facilite ainsi la vie quotidienne des habitants du territoire en leur permettant d'éviter les déplacements à Strasbourg et alentours pour leurs démarches administratives en offrant un accompagnement aux usagers pour tout type de demandes en relation avec les institutions ou autres structures dédiées compétentes.

La diversité des services proposés associés au siège de la Communauté de Communes en fait un point central sur le territoire qui irrigue l'ensemble des communes avoisinantes. La MSAP du Kochersberg est ainsi devenu un lieu de vie où viennent naturellement les habitants du territoire, pour s'informer, s'orienter, participer à des colloques ou conférences, etc. A titre d'exemple, en 2018, 17 000 services ont été rendus.

Courant 2018, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland a engagé des études en vue de l'extension du bâtiment du Trèfle afin de pouvoir répondre à la demande des services de l'Etat qui souhaitent s'installer dans des locaux plus adaptés (Centre des Finances publiques et l'Inspection de l'Education Nationale) mais aussi d'accueillir de nouveaux services et de disposer d'espaces collaboratifs complémentaires en vue de nouveaux usages.

Le projet d'extension de la MSAP du Kochersberg de près de 1000 m² et les évolutions qu'il porte, va permettre de conforter le rôle central de la MSAP du Kochersberg sur

l'ensemble du territoire et de l'ouvrir à d'autres types d'usage dans les domaines associatifs, de la citoyenneté et de la jeunesse pour :

- développer une vision éducative et associative commune et complémentaire entre le Département et la Communauté de Communes du Kochersberg,
- développer des actions à destination des jeunes et des associations du territoire,
- promouvoir les nouvelles formes de travail collaboratives via le lancement d'une étude de faisabilité copartagée par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la création d'un réseau de Tiers-lieux.

A ce titre, le projet d'extension de la MSAP du Kochersberg s'inscrit pleinement dans les enjeux du schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) copiloté par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et l'Etat en répondant à une stratégie partagée par les différents acteurs pour conforter les services au public dans les territoires.

2) DES ENGAGEMENTS INSCRITS DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE AUTOUR DE L'ENFANCE-FAMILLE, DE LA JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE ET DE L'HABITAT

Dans le cadre de la co-construction, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland s'engage à contribuer aux axes suivants :

-Mettre à disposition du Département, à titre gratuit, la salle de l'hémicycle "Les Semailles" pour les événements du Département au moins une fois par an ;

-Mettre à disposition du Département, à titre gratuit, des bureaux, salles de réunion et espaces collaboratifs au sein du Tiers-lieu pour :

- le télétravail ou le travail nomade des agents du Département,
- des événements ou des permanences liées à la vie associative et la jeunesse ;

-Développer l'offre de soutien à la vie associative (projets favorisant le vivre ensemble et l'engagement, soutien aux initiatives locales, mise à disposition d'espaces et bureaux, etc) et les actions en faveur de la jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes ;

-Engager un travail partenarial avec le service médico-social du Département sur les thématiques suivantes :

- L'accès dématérialisé aux droits sociaux en confiant à l'agent d'accueil de la MSAP la mission d'accompagner les publics à l'accès dématérialisé aux droits sociaux ainsi que l'équipement nécessaire pour la réalisation de cette mission ;
- La médiation conjugale et familiale en organisant les conditions de mise en place de permanences spécialisées relevant de la compétence de la CAF qui permettraient de mieux répondre aux besoins et de développer des actions préventives ;
- La consultation pédiatrique en mettant à disposition gracieusement du service médico-social du Département un 5ème bureau et à effectuer les

aménagements nécessaires pour permettre les bonnes conditions d'exercice requises pour le médecin et la puéricultrice.

-Promouvoir le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial porté par le Département ;

-Mettre à disposition du Département des données/observations de la part des structures présentes de la MSAP dans le cadre du schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Dans le cadre de la co-construction, la Commune de Truchtersheim s'engage à contribuer aux axes suivants :

-Communiquer autour du projet d'extension de la MSAP et notamment du réseau tiers-lieu,

-Fournir un appui technique pour les manifestations/événementiels autour de la jeunesse et de la vie associative du territoire.

Dans le cadre de la co-construction, le Département s'engage à contribuer aux axes suivants :

Le Département s'engage à accompagner la Communauté de Communes dans la construction de son projet et à mettre à disposition son ingénierie dans les différents axes au titre de l'enfance-famille, de la jeunesse-vie associative et de l'habitat afin de :

-Développer une vision éducative et associative commune et complémentaire avec la Communauté de Communes et notamment les missions de son animatrice jeunesse,

-Développer l'offre de soutien à la vie associative (projets favorisant le vivre ensemble et l'engagement, soutien aux initiatives locales, etc) et les actions en faveur de la jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes,

-Engager un travail partenarial avec le service d'accueil de la MSAP et les agents de la Communauté de Communes sur les thématiques suivantes :

- L'accès dématérialisé aux droits sociaux en organisant les conditions de mise en place, la formation ainsi que l'évaluation de la coopération entre les agents d'accueil MSAP et les secrétaires médico-sociales,
- la médiation conjugale et familiale en organisant les conditions de mise en place de permanences spécialisées relevant de la compétence de la CAF qui permettraient de mieux répondre aux besoins et de développer des actions préventives,
- la consultation pédiatrique en mettant en place au sein de la MSAP des consultations pédiatriques par le service médico-social du Département.

3) LE PLAN DE FINANCEMENT

Le coût du projet d'extension de la Maison de services au public du Kochersberg s'élève à 2 067 000 € HT.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Travaux	1 776 136 €	Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland	726 558 €
Maîtrise d'œuvre	233 126 €	Commune de Truchtersheim	85 000 €
Equipements audiovisuels	20 000 €	Etat-DETR Tranche 1	174 600 € (notifié)
Etudes préalables	7 238 €	Etat-DETR Tranche 2	340 900 € (notifié)
Divers frais	30 500 €	Etat-Contrat de ruralité-phase études	31 811 € (notifié)
		Etat-Contrat de ruralité-tranche 1	335 560 € (notifié)
		Etat-Contrat de ruralité-tranche 2	0 €
		Région (dotation bourg-centre)	100 000 €
		Département du Bas-Rhin	272 571€
TOTAL	2 067 000 €	TOTAL	2 067 000 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, une aide financière de 30%, sur une dépense éligible de 908 571 €, soit 272 571 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité.

Cette proposition de subvention est calculée selon les surfaces utilisées pour les espaces collaboratifs, Tiers-lieu, salles de réunion et le bureau supplémentaire pour l'UTAMS de 40 m², ce qui représente 400 m² sur 910 m² au total.

4) LE CARTOUCHE FINANCIER

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	38 055 680,00 €	272 571,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

-d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial d'extension de la Maison de services au public du Kochersberg ;

-dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance-famille, de la jeunesse-vie associative et de l'habitat ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 272 571 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour le projet précité ;

-d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la commune de Truchtersheim pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

-d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY